



Lille, le 18 mars 2015

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Communiqué de presse

Signature du protocole d'accord du CPER 2015 – 2020 : 4 milliards de crédits publics pour la région Nord – Pas-de-Calais

Le Premier ministre, Manuel Valls, et le président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, Daniel Percheron, ont signé ce mercredi 18 mars à Lille le protocole d'accord du contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020, avec les présidents du Conseil général du Nord, Didier Manier, du Conseil général du Pas-de-Calais, Michel Dagbert, et de la Métropole européenne de Lille, Damien Castelain.

A travers le CPER, l'État, la Région et les principales collectivités territoriales s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement durable du territoire, pour relancer l'investissement public au service de l'emploi, de l'innovation, de la transition écologique et des projets des territoires.

Le Premier ministre a décidé de mobiliser 12,5 milliards d'euros au titre des contrats de plan État – régions pour la période 2015-2020 pour l'économie et le développement des territoires sur l'ensemble de la France : véritable outil de politique publique de l'égalité des territoires, la nouvelle génération de CPER est un moteur de l'investissement permettant de faire progresser le niveau d'équipement des territoires pour préparer l'avenir.

En Nord – Pas-de-Calais, l'État apportera au CPER **750 millions d'euros de crédits nouveaux**, montant égal à celui du précédent contrat. Le Conseil régional apportera un montant au moins équivalent dans ses domaines d'intervention.

Avec les apports cumulés des 5 partenaires du contrat, les crédits publics ainsi mobilisés seront portés à hauteur de **2 milliards d'euros**.

Ce partenariat sera renforcé par une articulation avec les crédits européens et par les investissements que réaliseront les collectivités et intercommunalités bénéficiaires des actions et projets inclus dans le contrat.

Au total, ce sont ainsi 4 milliards de crédits publics que le CPER concentrera dans la région dans les 6 ans qui viennent.

Le CPER participe d'un mouvement de très forte mobilisation de crédits publics pour le Nord – Pas-de-Calais, qui comprend aussi les crédits de la rénovation urbaine, le canal Seine-Nord Europe, le projet portuaire Calais 2015, et qui porte au total à plus de **6 milliards d'euros** les investissements publics pour la région entre 2015 et 2020.

Les enjeux financiers de ce contrat sont importants. Aussi, le gouvernement a souhaité qu'il porte sur des actions et des projets réellement stratégiques : la maîtrise de la dépense publique impose de concentrer l'effort public là où son effet est maximal.

C'est pourquoi ces nouveaux CPER comportent une **première étape, inédite : l'établissement d'un protocole d'accord politique** entre les futurs signataires, afin qu'ils y expriment les **priorités** qu'ils ont choisi de **partager**.

La signature du protocole d'accord politique ouvre maintenant l'étape d'élaboration et de formulation du contrat lui-même, qui devra être signé d'ici juin 2015, de façon à garantir au plus vite l'injection de ces crédits publics dans l'économie régionale.

L'État et la Région associent également à la préparation de ce contrat territoires et acteurs à l'échelle des trois pôles métropolitains, existants ou en préparation, du Littoral Côte d'Opale, de l'Artois-Douaisis et du Hainaut-Avesnois-Cambrésis.

Le protocole d'accord du CPER 2015-2020 en chiffres clés :

5 partenaires : État, Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, Département du Nord, Département du Pas-de-Calais, Métropole européenne de Lille

plus de 2 milliards d'euros de crédits nouveaux apportés par les signataires

un **volume global de 4 milliards de crédits publics** (crédits européens, crédits des collectivités et intercommunalités bénéficiaires)

pour des projets structurants pour le développement de la région, dans **7 domaines** :

- ▶ les transports,
- ▶ l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- ▶ la transition écologique et énergétique,
- ▶ le numérique
- ▶ les entreprises innovantes,
- ▶ le développement territorial,

et l'emploi.

Les axes majeurs prévus par le protocole

- ▶ **Les mobilités** (ferroviaire, routier, fluvial, portuaire)
337 millions d'euros apportés par l'État et un montant équivalent par la Région, qui permettront 1,2 milliard d'opérations, en particulier :
- l'amélioration de l'accessibilité de la métropole lilloise de l'Avesnois, du Valenciennois, du Littoral ;
 - une meilleure desserte des ports de la région ; l'État apportera un soutien particulier au projet portuaire Calais 2015 dans le CPER, en finançant des travaux sur la desserte ferroviaire du port ;
 - la modernisation et le renforcement du réseau ferroviaire entre la Métropole et le bassin minier, l'Artois autour de Saint-Pol, et dans le Valenciennois pour le fret ;
 - l'adaptation des canaux existants pour relier l'Escaut au futur canal Seine Nord Europe à grand gabarit ;
 - le développement des modes de déplacement doux, notamment le vélo.

Le CPER s'articule également avec les autres actions financées par l'État pour accompagner les collectivités dans l'organisation d'un système de transport global et cohérent, avec notamment les politiques de modernisation et de développement du réseau ferré mené par RFF (pour 800 millions d'euros), les politiques d'aménagement du Grand Port Maritime de Dunkerque et les appels à projets pour les transports collectifs.

- ▶ **La transition écologique et énergétique**
250 millions d'euros de l'Etat et de la Région pour engager la région dans la Troisième révolution industrielle et la croissance verte, et assurer l'amélioration de l'environnement et des milieux ainsi que la prévention des risques accrus par le changement climatique.

L'initiative régionale de Troisième révolution industrielle, avec laquelle le CPER s'articule, sera un des moyens pour passer à une économie à plus faible empreinte carbone en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, sur les axes suivants :

- renforcer l'efficacité énergétique des logements et des entreprises ;
- réduire les risques d'inondation et de submersions marines ;
- préserver et restaurer la biodiversité et la ressource en eau ;
- requalifier les friches industrielles ;
- soutenir les parcs naturels régionaux et développer les grands sites.

- ▶ **L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation**
155 millions d'euros de l'État et de la Région.

L'objectif prioritaire partagé est de développer la recherche et de favoriser l'innovation, au service du développement économique et de l'emploi, en soutenant :

- les projets de recherche qui s'inscrivent dans les enjeux de la Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) : santé, ressources marines, numérique, biologie et chimie des matériaux, transports et sciences humaines et sociales ;
- d'autres projets, étendus à l'énergie ou en résonance avec la Troisième Révolution Industrielle, qui participent de l'attractivité et du rayonnement des universités de l'ensemble de la région.

Seront aussi soutenus des projets immobiliers portant sur le logement étudiant ; ainsi que des structures à forts enjeux de formation et de recherche tels que le Learning center de Lille 3 ou l'Institut de recherche intégrée sur le cancer de Lille.

Ces projets s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec le plan Campus.

Par ailleurs, les partenaires s'engagent pour l'implantation de plates-formes régionales de transfert technologique comme celle du CEA Tech et de l'INRIA Tech.

Le numérique

115 millions d'euros au minimum en part État et un montant équivalent de la Région et des départements pour la construction du réseau à très haut débit sur l'ensemble du territoire, en particulier les secteurs ruraux et les agglomérations moins denses et le développement des usages numériques.

Les partenaires s'engagent pour :

- la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit, chiffrée à 730 millions d'euros ;
- le développement des usages du numérique, en lien avec la Stratégie régionale d'aménagement numérique (SCORAN) ; c'est dans ce cadre que s'inscrivent le plan de modernisation des systèmes d'information des centres hospitaliers, pour lequel l'État (Agence régionale de santé) propose de contractualiser 20 millions d'euros, et le développement du numérique dans le domaine culturel (tels les projets liés au Louvre-Lens).

Les entreprises innovantes

10 millions d'euros apportés par l'État et partagés avec la Picardie dans le cadre d'un appel à projet expérimental issu du Programme des investissements d'avenir (PIA).

Cette enveloppe permettra d'amorcer la coopération et la synergie entre les forces vives du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie sur le champ de l'innovation portée par les entreprises.

Les collectivités régionales actuelles s'accorderont pour abonder cet appel à projet à hauteur d'au moins 10 millions d'euros.

Par ailleurs, le soutien de l'État à la SRI-SI se manifeste par les mesures du PIA consacrées à l'Usine du futur et à l'innovation et les 34 plans de la nouvelle France industrielle. L'objectif de financement régionalisé est de **55 millions d'euros** : la région présente un potentiel de projets de qualité suffisamment important pour lui permettre d'atteindre cet objectif.

Un volet territorial

doté de **52,4 millions d'euros** en part État, est destiné à réduire les inégalités entre les territoires et appuyer les stratégies et projets structurants des territoires.

Il concernera particulièrement :

- les territoires en mouvement (les pôles métropolitains de la Côte d'Opale, de l'Artois-Douais, du Hainaut-Avesnois-Cambrésis, la Métropole européenne de Lille, le transfrontalier),
- les territoires fragiles dans leurs projets de développement, en particulier l'ancien bassin minier autour de la dynamique UNESCO, le Cambrésis et la Sambre-Avesnois.

Il soutiendra les projets en faveur :

- de l'attractivité des territoires (notamment par la culture),
- du développement économique et de l'emploi,
- de l'organisation des ingénieries, afin d'appuyer les dynamiques territoriales.

Ce volet sera articulé avec la politique de la ville et le Nouveau programme de renouvellement urbain, dont le Nord – Pas-de-Calais est, après l'Île-de-France, la première région bénéficiaire (environ 500 millions d'euros).

 L'ensemble des mesures du CPER vise à relever le défi de **l'emploi**. Dans une région confrontée depuis des années à des mutations profondes de son tissu économique, l'État et les collectivités publiques associent et accompagnent les branches professionnelles et les entreprises, au sein d'une gouvernance partagée.

 En complément des crédits thématiques, **46 millions d'euros seront apportés à parité par l'État et la Région**. Ils appuieront la stratégie régionale concertée d'accompagnement des mutations économiques et de continuité professionnelle, et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Une attention particulière sera portée à l'égalité femmes-hommes.

    Ces actions seront conduites en lien avec celles portées par les départements, qui poursuivront leurs efforts et leur engagement aux côtés de l'État dans la bataille pour l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA. Le partenariat régional s'appuiera également sur les crédits du Fonds social européen (FSE) et l'Initiative Emploi-Jeunes.